LE PLAN DE RELANCE POUR LE SPORT

La suspension totale ou partielle des activités et évènements sportifs provoquée par la crise liée à la Covid-19 a entrainé des répercussions impactantes et durables sur tout le secteur sportif.

Dans le cadre du plan « France relance » annoncé en septembre, l'Agence nationale du Sport dispose de 120 millions d'euros supplémentaires pour soutenir le milieu sportif en 2021/2022 autour de quatre grands axes de développement:

La création d'emplois pour les jeunes dans le sport [https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/emplois-jeunes-sport] :en plus des crédits (46M€) liés à la consolidation des 5 000 emplois déjà soutenus par l'Agence, 40 millions d'euros seront ainsi consacrés au renforcement de l'accès des jeunes aux métiers du sport dans un secteur en forte tension.

La rénovation énergétique et la modernisation des équipements sportifs [https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/collectivites/renovation-thermique-modernisation-equipements-sportifs] : 50 millions d'euros seront dédiés à cette transition énergétique d'équipements sportifs structurants (gymnases, piscines, salles spécialisées, etc.).

La transformation numérique du sport [https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/transformation-numerique-sport] : 9 millions d'euros seront réservés au soutien de la transformation numérique des fédérations en vue de développer de nouveaux services, de diversifier leurs ressources financières et de contribuer aux enjeux environnementaux.

L'accompagnement des associations sportives locales [https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/accompagnement-associations-sportives-locales] : 21 millions d'euros permettront de

consolider les projets sportifs fédéraux (PSF) et d'accompagner les associations les plus en difficulté suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19 et les associations menant des actions liées à la relance de la pratique sportive.

Pour plus d'informations [https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance]

Vous êtes bénéficiaire d'une subvention dans le cadre du plan France Relance?
Nous vous invitons à utiliser les éléments de la charte graphique France Relance dans vos supports de communication.
****Télécharger la charte graphique**
****Télécharger le logo**

Dernière mise à jour le 4 février 2021

FOIRE AUX QUESTIONS

Qui peut bénéficier d'une subvention pour un équipement sportif?

A qui dois-je m'adresser pour constituer mon dossier de demande de subvention d'équipement?

L'Agence peut-il soutenir des projets d'équipements sportifs en cours de réalisation?

→ Toutes les FAQ

RESSOURCES

Les derniers textes adoptés en conseil d'administration

Les directives 2018 en matière d'équipements

Chiffres clés de l'Agence nationale du Sport

→ Toutes les publications

EN RÉGION

Votre question concerne :

AGENCE NATIONALE DU SPORT

Cookies
Marchés publics
Offres d'emplois
Accessibilité
Logo
FAQ
Contactez-nous
Mentions légales
Plan du site
Suivez nous :

MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité
[HTTP://SPORTS.GOUV.FR/]

RÉGIONS DE FRANCE
[HTTP://REGIONS-FRANCE.ORG]

ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE
[HTTP://WWW.DEPARTEMENTS.FR]

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ
[HTTPS://WWW.AMF.ASSO.FR/]

FRANCE URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES
[HTTPS://FRANCEURBAINE.ORG/]

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
[HTTPS://CNOSF.FRANCEOLYMPIQUE.COM/CNOSF/]

[HTTP://CPSF.FRANCE-PARALYMPIQUE.FR/COMITE-PARALYMPIQUE-ET-SPORTIF-FRANCAIS/]

[HTTPS://WWW.MEDEF.COM/FR/] [HTTP://COSMOS.ASSO.FR/]

[HTTPS://WWW.UNIONSPORTCYCLE.COM/FR/ACCUEIL] [HTTPS://U2P-FRANCE.FR/]

[HTTPS://WWW.CPME.FR/]